Image not found or type unknown

Licenciement sur des "on dit"

Par **choup1**, le **26/02/2015** à **20:57**

bonjour, je suis dp et j'ai assisté une collègue à son entretien en vue d'un licenciement pour faute. Pour faire bref, tout s'est dérouler dans les règles mais la raison me parait légère:
Il y a quelques semaines un note de service à été affiché suite à une réunion du CHSCT; on nous indiquait que dorénavant l' alliance était interdite à certains membres du personnel. Nous travaillons dans une maison de retraite et seuls les secrétaires et quelques autres postes ont le droit de la porter.
Lors de l'entretien de ma collègue il lui a été reproché d'inciter ces collègues à ne pas suivre cette note de service. Effectivement cette note de service à fait beaucoup parlé et étant infirmière elle avait lu une étude effectuée dans un hôpital ou il n' y avait pas plus de contagion avec ou sans alliance; et donc elle en avait parlé .
Apparemment quelqu'un aurait rapporter au directeur qu'elle inciter ses collègues à garder leur alliances pour montrer notre mécontentement. Mais on ne sait pas qui. A t il le droit de licencier quelqu'un sur des dires?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés